CONFÉDÉRATION DES PME

Les 40 mesures proposées en 2012 par la CPME (ex-CGPME) ont-elles été suivies d'effets ?

1 - INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION LE PRINCIPE DE NON-RÉTROACTIVITÉ

😐 **Légère avancée**. Dans la suite des assises de la fiscalité des entreprises qui se sont tenues au printemps 2014, le Gouvernement s'est engagé à conduire une politique d'amélioration des conditions dans lesquelles les règles fiscales s'appliquent aux entreprises, tant dans leur contenu que dans leur processus d'élaboration. Une charte datant de fin 2014 pose le principe de non-rétroactivité en matière fiscale.

2 - STOPPER L'INFLATION LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

☹ **Cette demande n'a pas été entendue et est toujours valable.**

3 - RATIONALISER LES AIDES AUX ENTREPRISES

☺ Des groupes de travail ont été mis en place en 2013 sur le sujet, notamment au sein du conseil national de l'industrie et un autre dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP). Tous les acteurs ont été réunis autour de la table pendant quelques mois pour passer en revue l'ensemble des aides.
Le CIMAP de juillet 2014 a décidé que les aides aux entreprises devaient être rationalisées en supprimant les doublons et les dispositifs se révélant inéquitables ou inefficaces.

4 - SUPPRIMER LES INSTANCES PUBLIQUES OU PARA-PUBLIQUES AUX MISSIONS REDONDANTES OU CONTRADICTOIRES

☹ **Rien de concret**

5 - ALLÉGER DURABLEMENT LE COÛT DU TRAVAIL

☺ **Ce qui a été obtenu** : Ajoutés à la « réduction générale Fillon » le CICE créé en 2013 et le volet « allégement des charges sociales » du Pacte de Responsabilité applicable depuis 2015.

6 - SÉCURISER LE CADRE JURIDIQUE DE LA RELATION DONNEURS D'ORDRES/ SOUS-TRAITANTS

☺ L'article 126 de la loi Hamon du 17 mars 2014 relative à la consommation a créé l'obligation de la conclusion d'un contrat écrit en matière de sous-traitance pour tout achat de produits manufacturés, fabriqués à la demande de l'acheteur en vue d'être intégrés à sa propre production, dans certaines circonstances (décret n°2016-237 du 1er mars 2016). L'article L441-9du Code de commerce prévoit désormais une liste de clauses qui doivent être obligatoirement mentionnées dans le contrat (le prix, l'objet de la convention, les règles régissant la propriété intellectuelle, etc.).

7 - TENDRE VERS UNE PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

☺ A la demande de la CGPME d'une baisse significative de l'IS, le PLF 2017 s'est engagé sur la baisse du taux d'impôt sur les sociétés pour atteindre 28 % en 2020. Reste à tenir le cap.

8 - ÉTABLIR UNE NOTATION FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE POUR LES ETI

☹ **Aucune évolution notable**

9 - ÉTENDRE LE CHAMP DU RESCRIT AU DOMAINE SOCIAL

☺ **Cette demande a été entendue** : depuis le 1er Janvier 2016, le dispositif de rescrit social a été étendu à l'ensemble des cotisations et contributions sociales dues par les employeurs (Ordonnance du 10 Décembre 2015).

10 - LIMITER L'ACCÈS AUX SEULS POUVOIRS PUBLICS DES COMPTES DES ENTREPRISES PUBLIÉS AUPRES DES GREFFES DES TRIBINAUX DE COMMERCE

☺ L'ordonnance n°2014-86 du 30 janvier 2014 a posé ce principe pour les TPE. Mis en place par un décret et un arrêté du 15 octobre 2014. Ce dispositif a été étendu sous certaines conditions a des entreprises de moins de 50 salariés.

11 - OFFRIR LA POSSIBILITÉ D'UNE NOUVELLE CHANCE

😐 Même s'il y eu des progrès en la matière avec la disparition en 2013 de la cotation 040 (fichant les dirigeants ayant fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire durant les trois dernières années), les pouvoirs publics n'ont pas accédé à toutes ces demandes.

12 - AMÉLIORER LA CONFIANCE DANS LES PROCÉDURES ÉLECTRONIQUES

☺ La signature électronique s'est dotée d'un cadre légal avec la directive européenne 1999/93/CE en 1999, et plus récemment la réglementation eIDAS, entrée en vigueur le 1er juillet 2016 simultanément dans les 28 pays de l'Union Européenne. Ce cadre juridique assure à l'utilisateur la légalité du processus de signature électronique et de la signature de son contrat.

13 - FACILITER LA DISPENSE DE CONSTITUTION DE GARANTIES LORS DE LA PHASE NON CONTENTIEUSE

☹ **Rien n'a été obtenu à ce jour.**

14 - CLARIFIER LE DISPOSITIF DU CRÉDIT IMPÔT EXPORT

☹ **Pas d'avancée.**

15 - INSTALLER UNE FISCALITÉ RÉDUITE À L'EXPLOITATION DES BREVETS EN FRANCE

Les produits de cession ou de concession de brevets bénéficient d'une taxation réduite, pas
☹ **Pas de résultat.**

16 - VEILLER AU RESPECT PAR LES COLLECTIVITES LOCALES DES RÈGLES EN MATIÈRE DE DÉLAIS DE PAIEMENT

😐 Le champ de contrôle de la DGCCRF a été étendu aux entreprises publiques soumises aux règles de la commande publique. Elles pourront désormais être sanctionnées, au même titre que les entreprises privées. En revanche, pas d'évolution pour l'Etat et les collectivités publiques.

17 - EXCLURE DE L'ASSIETTE DE LA TLPE LES AFFICHAGES RENDUS OBLIGATOIRES PAR LA LOI OU PAR L'ACTIVITÉ MEME DE L'ENTREPRISE

➡ La CGPME réclamait la non application de la TLPE aux dispositifs :
- rendus obligatoires par une loi ou un règlement ;
- indiquant juste l'emplacement du lieu de l'activité.

😐 Une circulaire du 13 juillet 2016 a précisé les conditions d'application de la TLPE excluant de l'assiette taxable tout affichage rendu obligatoire par la Loi

18 - RÉACTIVER LA PROVISION POUR FLUCTUATION DU COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES

☹ **Pas de résultat à ce jour.**

19 - INSTAURER UN RÉGIME FAVORABLE DE TVA AU PROFIT DU SOUS-TRAITANT

☹ **Pas de résultat à ce jour.**

20 - FACILITER LA RÉSILIATION DES ASSURANCES MULTI-RISQUES SOUSCRITES PAR LES TPE

☹ **Pas d'évolution**.

21 - SUPPRIMER LES COMMISSIONS INTERBANCAIRES DE PAIEMENT (CIP) POUR LES PETITES TRANSACTIONS

😐 Les commissions n'ont pas été supprimées mais le Gouvernement et les banques ont pris des engagements en pour diminuer ces coûts. Les ministres de l'Economie, des Finances et du Numérique ont ainsi annoncé en juin 2015 qu'"*afin d'encourager les commerçants et les artisans à accepter davantage les paiements par cartes, la commission interbancaire de paiement sera abaissée en moyenne d'ici la fin de l'année de 0,28% à 0,23% de la valeur de transaction ; à terme, elle sera fixée à 0,2% de la valeur de la transaction pour les cartes de débit et 0,3% pour les cartes de crédit; la partie fixe de cette commission qui pénalise fortement les petits montants sera supprimée*."

22 - RÉÉQUILIBRER LES AVANTAGES ENTRE LES AUTO-ENTREPRENEURS ET LES PME DE MOINS DE 20 SALARIÉS

☹ **Cette option de rééquilibrage n'a pas été obtenue.** L'augmentation des seuils pause en effet des difficultés pour beaucoup.
Toutefois, le différentiel entre les régimes a été atténué du fait :

- de la fusion des régimes de l'autoentrepreneur et du microsocial,
- de l'obligation de réaliser un stage préparatoire à l'installation pour les artisans,
- de l'obligation de s'inscrire au registre des métiers ou du commerce et des sociétés,
- qu'ils soient assujettis aux frais de chambre,

Enfin, ils ne peuvent bénéficier d'un droit à la formation qu'à condition qu'ils déclarent un chiffre d'affaires et versent les cotisations afférentes

23 - INSTAURER LE DISPOSITIF "GROUPEMENT ETI "

☹ A la demande de la CGPME un groupe de travail a été mis en place fin 2013 début 2014 par la DGE, la médiation du crédit et le ministère des Finances.
Rien de concret n'en est encore sorti (La Ministre Fleur Pellerin a quitté le gouvernement juste à la fin des travaux).

24 - METTRE EN PLACE UN TAUX RÉDUIT D'IMPOT SOCIÉTÉS SOUS CONDITION D'AFFECTATION EN FONDS PROPRES

☹ **Pas de résultat à ce jour**

25 - AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES PME A LA COMMANDE PUBLIQUE

😐 Publication dans un seul document des textes suite à la transposition des directives européennes en matière de marchés publics le 26 février 2014.

26 - MULTIPLIER LES OPÉRATEURS FERROVIAIRES DE PROXIMITÉ (OFP)

☹ **Pas encore fait.**

27 - INCITER LES PME À RECYCLER LEURS DÉCHETS

😐 Il y a eu des avancées sur la prise en compte automatique du volume des déchets collectés dans le calcul de la TEOM ;
Par contre les deux points ci-dessous sont encore d'actualité :

- La suppression du paiement de la TEOM, de plein droit, pour les entreprises qui ont recours à une société privée ;
- Une exonération pour les locaux situés dans les zones où il n'y a pas de service d'enlèvement des ordures

28 - AIDER LES PME À RÉDUIRE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL

☹ **Cette demande n'a pas été entendue.**

29 - PROTÉGER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ CONTRE L'INSÉCURITÉ

😐 Dans le nouveau contexte de terrorisme ces questions de sécurité sont plus prégnantes ce qui explique que la vidéo surveillance s'est développée, notamment à l'initiative des communes ces dernières années.
Par ailleurs, si toutes les propositions n'ont pas été retenues, il est à noter que des référents suretés et des référents prévention ont été mis en place sur le terrain par la Gendarmerie et la Police. Ils sont spécialement formés et attentifs à ces problématiques.
Enfin des systèmes d'alerte via les SMS et des réseaux communautaires ont été mis en place dans certains départements.
Seul le point 3 n'a donc pas été repris en tant que tel.

30 - ALLER PLUS LOIN SUR LES PROCESSUS DE RUPTURES D'UN COMMUN ACCORD

☹ **Cette demande n'a pas été entendue.**

31 - CRÉER UN "CHÈQUE PREVOYANCE" FACULTATIF

☹ **Cette demande n'a pas été entendue à proprement parler** mais l'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2013 repris par la loi du 14 Juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi va plus loin en prévoyant la mise en place obligatoire de la couverture complémentaire des frais de santé à compter du 1er Janvier 2016. A un détail près, pas de franchise de charges sociales. Et obligatoire !

32 - ENCOURAGER LA CRÉATION DE CENTRES DE TÉLÉ-TRAVAIL DE PROXIMITÉ

☺ **Demande partiellement entendue.** Une discussion interprofessionnelle devrait prochainement s'engager sur le sujet du télétravail.

33 - FAVORISER LA MOBILITÉ GEOGRAPHIQUE DES SALARIÉS VERS L'EMPLOI DISPONIBLE

☹ **Cette demande n'a pas été entendue.**

34 - ADAPTER LES SERVICES DE L'EMPLOI AUX BESOINS DES ENTREPRISES

☺ **Cette demande a été entendue** : l'Accord National Interprofessionnel du 12 Juillet 2011 relatif à l'Association pour l'Emploi des Cadres prévoit que l'accès aux services de l'APEC est ouvert aux jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur ainsi qu'à tout étudiant ayant suivi un premier cycle de l'enseignement supérieur.

35 - PRENDRE DES MESURES CIBLÉES SUR LES EMPLOIS NON POURVUS

☹ **Cette demande n'a pas été entendue** : aujourd'hui la France compte 3 760 000 (DOM compris) personnes sans emploi. Parallèlement, selon Pôle emploi en 2015 ; on compte près de 190 000 offres non pourvues.

36 - AIDER À MIEUX CONCILIER VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE

☺ **Cette demande a été entendue** : S'agissant de la cession des droits affectés sur un compte épargne temps, la Loi du 9 Mai 2014 prévoit qu'un salarié peut, sur sa demande et en accord avec l'employeur, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne temps, au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité…

37 - ALIGNER LA SITUATION DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS HANDICAPÉS SUR CELLE DES SALARIÉS

☺ **Cette demande a été entendue** : l'article L.5212-6 du code du travail, qui prévoit notamment pour les entreprises assujetties, les modalités de mise en œuvre partiel de cette obligation d'emploi de salariés en situation de handicap (en passant par exemple des contrats avec des entreprises adaptées, des Centres de distribution de travail à domicile, ou des établissements ou services d'aide par le travail) a été modifié en conséquence par l'article 272 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015: un employeur peut désormais s'acquitter partiellement de son obligation d'emploi en passant des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services avec des travailleurs indépendants handicapés reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sens de l'article L.5212-13 du code du travail.(Cf. Art L.5212-6 4° du CT)

38 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES CONTRATS EN ALTERNANCE

☹ **Cette demande n'a pas été entendue.**

39 - MIEUX, ASSOCIER LES SALARIÉS AUX RÉSULTATS

☹ **Cette demande n’a pas été entendue.**

40 - CRÉER UN COMITÉ DES SALARIÉS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

☹ **Cette demande n’a pas été entendue.** La loi Rebsamen prévoit que peut être mise en place pour les entreprises ayant entre 50 et 299 salariés une délégation unique du personnel pouvant inclure des délégués du personnel, le comité d'entreprise et désormais le CHSCT. Mais il est à noter que la baisse globale des représentants du personnel est compensée par une augmentation du nombre d'heures de délégations.